



Preavi réduit suite perte d'emploi

Par **malinou**, le **09/02/2009** à **18:12**

bonsoir

début janvier mon concubien qui travaille en intérim a vu en fin de mission et sa patronne lui a dit ne pas pouvoir le reprendre il se retrouve donc sans emploi nous décidons donc de lancer notre préavis de 1 mois j'envoie la lettre le 1er et ma propriétaire la reçoit le 3 il s'avère que la boîte d'intérim le rappelle le 3 pour travailler et ma propriétaire me demande un courrier de la boîte d'intérim pour dire qu'il ne travaille plus chez eux et ne sera pas repris et qu'il ne peut pas faire comme il ne s'en est pas aperçu à l'avance les missions je me retrouve donc dans l'ennui car je ne sais pas si mon préavis est accepté donc je vais me retrouver avec deux loyers à payer pendant 2 mois à 750 euros chacun comment faire ????? y a-t-il un recours ?? ai-je le droit à mon préavis ???